

OSER UN BUDGET ÉCOLOGIQUE

MÉMOIRE

CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRES 2026-2027

Ministère des finances du Québec



**Réseau
québécois des
groupes
écologistes**

Interlocuteur sociopolitique pour l'émergence d'une société écologique

Février 2026

OSER UN BUDGET ÉCOLOGIQUE

Nouvel ordre mondial

l'expression "Nouvel ordre mondial" a été reprise lors de diverses crises de la gouvernance internationale et autres conflits mondiaux, tous symptômes d'une globalisation mondiale contraignante tant du point de vue social, économique qu'écologique, qui témoignent les limites planétaires franchies. . Le retour de Donald Trump à la tête d'un empire de cette gouvernance internationale, avec ses guerres tarifaires imposées à une multitude d'états, a ajouté une nouvelle crise planétaire et plusieurs observent en ce premier quart du 21e siècle qu'un nouvel ordre mondial en est en cours.

Le Québec n'est évidemment pas épargné et doit s'y contraindre ou s'en émanciper.

Oser un budget écologique

Ce momentum ouvre la porte à de nouvelles opportunités dont l'**écologisation de l'économie**. Porteur d'innovations économiques et sociales qui peuvent mettre un frein à cette opposition environnement/économie, ce virage s'impose pour cesser de dépendre de pratiques économiques basées sur l'extractivisme et l'omniprésence des GAFAM et de l'IA. Le Québec doit sortir de cette vision géopolitique.

Le Québec doit cesser de brader les ressources et travailler impérativement à une transition socio-économique structurelle visant à intégrer la santé territoriale au cœur des activités productives et de ses politiques publiques. Pour ce faire, divers investissements au service de l'écologie et indépendants de la globalisation mondiale sont possibles, lesquels peuvent favoriser la création d'emplois durables, la résilience économique, le renforcement du filet social, la lutte aux inégalités et permettre de réaliser concrètement la souveraineté des peuples tout en respectant la capacité des territoires à soutenir cette économie.

Notons que, l'allègement de processus d'autorisations environnementales pour accélérer des projets tel que le prévoit le [projet de loi 5](#), ou le détournement de certains fonds ou d'organismes tel que le prévoit le [projet de loi 7](#) vont carrément à l'encontre des virages nécessaires pour une considération accrue des conjonctures écosystémiques et sociales. Le sous-financement chronique des groupes d'action communautaire écologistes, porteurs et vecteurs d'une indispensable transformation sociale, est tout aussi délétère.

Nous espérons que notre mémoire aidera le Ministre des finances à déposer un budget émancipateur de notre dépendance à l'économie états-unienne ou autres diktats mondiaux, et ce, pour la santé de notre économie, de la nature et des humains habitant ces magnifiques territoires qui nous abritent.

TABLE DES MATIÈRES

OSER UN BUDGET ÉCOLOGIQUE	1
LE RQGE	4
Pour la protection de la nature et des groupes qui la défendent	4
Un pont entre les groupes écologistes et la société civile	4
Engagé pour la transformation sociale avec l'ACA	4
Allié des Premiers Peuples dans une perspective décoloniale	5
0 PROBLÉMATIQUES DES CONSULTATIONS	6
Consultations orientées et tronquées	6
Une démocratie en santé et de véritables dialogues	7
1 FINANCEMENT DES GROUPES ÉCOLOGISTES	8
Évolution du soutien à l'ACA écologiste	8
Financement faméliques récurrents et surtout par projets	8
Deux programmes de financements non renouvelés	8
Programme PSMOE du MELCCFP non conforme et dénoncé	9
Programme Défense collective des droits du MESS insuffisant	10
Le financement écologiste d'ACA demandé par la société civile	11
Besoins des groupes d'ACA écologistes 2025-2030	12
Participation des ministères à l'ACA écologistes	13
2 FONDS ET ORGANISMES À MAINTENIR	14
Fonds pour la défense collective des droits en danger	14
Menace à l'autonomie des groupes	14
Aucune économie avérée	14
Organisme pour la santé environnementale en danger	14
Entrave à l'accès à l'information en matière de santé environnementale	15
Mission de la recherche et de l'information en santé publique importante	15
Fonds pour la protection environnementale en danger	16
Détournement du Fonds d'électrification et des changements climatiques	16
Dérresponsabilisation et opacité du ministre de l'Environnement	16

suite ➡

3 INVESTIR POUR DES RELATIONS SAINES	17
Pour une économie au sens propre	17
Investir maintenant est financièrement avisé	18
Adapter les infrastructures publiques au climat, ça rapporte !	18
Québec doit soutenir l'adaptation des infrastructures municipales	18
Engager les leviers stratégiques appropriés	19
De l'ambition climatique pour le Québec, vecteur d'innovation et de prospérité	19
La sobriété, levier économique pour les entreprises et les collectivités	19
4 RECOMMANDATIONS	20
1 Que le gouvernement finance adéquatement les groupes écologistes d'ACA	20
2 Que tous les ministères soutiennent les groupes d'ACA en environnement	20
3 Que le gouvernement protège à la mission la défense collective des droits	20
4 Préserver la recherche et l'information en santé environnementale	20
5 Ne pas détourner les fonds dédiés pour l'environnement	21
6 Investir massivement pour une économie écologique	21
GROUPE MEMBRES et SOLIDAIRES DU RQGE	23

LE RQGE

Pour la protection de la nature et des groupes qui la défendent

Au fil du temps, depuis 1982, le [Réseau québécois des groupes écologistes \(RQGE\)](#) a favorisé, soutenu et défendu la parole et les droits de plus de 700 groupes écologistes citoyens et alliés, pour l'émergence d'une société plus écologique, décoloniale et porteuse de justice sociale.

Reconnu comme interlocuteur du mouvement écologiste citoyen auprès de divers acteurs sociaux et politiques, le RQGE a notamment pour mandat de revendiquer une reconnaissance concrète pour les quelque 300 groupes écologistes constituant ce mouvement: pour leurs apports à la protection de la nature, la conservation des ressources, la santé et la sécurité civique ainsi que favoriser et consolider une défense collective de l'environnement.

Un pont entre les groupes écologistes et la société civile

Le RQGE agit aussi tel un pont entre les groupes écologistes et les autres acteurs sociaux du Québec. Il œuvre notamment en partenariat avec les ONG et institutions environnementales dans divers mouvements, est aussi partenaire avec divers groupes de défense des droits, tel la [Ligue des droits et libertés](#) et groupes de recherche privés ou institutionnels et est un membre fondateur très actif de grands collectifs multisectoriels comme le [Front commun pour la transition énergétique](#), la [Coalition Éducation - Environnement - Écocitoyenneté](#) ou la [Coalition Québec meilleure mine](#).

Engagé pour la transformation sociale avec l'ACA

Le RQGE est cofondateur et membre d'un vaste réseau de groupes communautaires nationaux, où la transformation sociale est au cœur du mouvement, lesquels sont déployés d'un bout à l'autre du Québec, travaillant à améliorer les conditions de vie des communautés: le [Réseau québécois de l'action communautaire autonome \(RQ-ACA\)](#). Le RQGE est le représentant du secteur environnement au sein du RQ-ACA et veille depuis 1996 à y externaliser les préoccupations environnementales vers les autres secteurs communautaires et inversement à internaliser leurs préoccupations sectorielles dans le mouvement environnemental.

Le RQGE est également cofondateur et membre d'un regroupement d'organismes communautaires d'ACA qui œuvrent localement, régionalement ou à l'échelle de la province, tous financés pour défendre collectivement les droits fondamentaux: le [Regroupement des organismes en défense collective des droits \(RODCD\)](#). Ces groupes mènent leur mission par le biais de mobilisations, d'éducation populaire, de représentations gouvernementales ou d'analyses de politiques publiques selon leur secteur d'activité, le RQGE défend le droit à un environnement sain et aux droits des groupes citoyens et communautaires écologistes.

Allié des Premiers Peuples dans une perspective décoloniale

Le RQGE a pour mission de soutenir et participer à un travail anti-oppressif, notamment contre le colonialisme et le racisme systémique et ordinaire, afin d'œuvrer pour l'égalité des droits et l'équité des situations pour tout le monde, en n'oubliant jamais que nous habitons sinon occupons sur des territoires non cédés .

Abréviations

ACA Action communautaire autonome

CRE Conseil régional de l'environnement

FAACA Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

FCTÉ Front commun pour la transition énergétique

FECC Fonds d'électrification et des changements climatiques

FQIS Fonds québécois d'initiatives sociales

INESS Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

INSPQ Institut national de santé publique du Québec

LDL Ligue des droits et liberté

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MAMH Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MELCCFP Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MEIE Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec

MESS Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MTQ Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

OBV Organisme de bassin versant

PAGAC Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire

RNCREQ Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

RODCD Regroupement des organismes en défense collective des droits

RQ-ACA Réseau québécois de l'action communautaire autonome

RQGE Réseau québécois des groupes écologistes

Avertissement: peut contenir des coquilles

Dans un contexte de sous-financement à 40 % du seuil plancher des besoins d'un groupe écologiste national d'ACA, le RQGE ne peut pourvoir son équipe permanente suffisamment.

De ce fait, la recherche, rédaction et édition de ce mémoire ont été réalisées simultanément avec une foule d'autres actions à mettre en œuvre pour le déploiement de la mission du RQGE et satisfaire son bailleur de fonds gouvernemental. Devant prioriser le temps et l'énergie à mettre pour tout accomplir avec si peu et tant à faire, ce document peut contenir des coquilles rédactionnelles ou linguistiques.

0 PROBLÉMATIQUES DES CONSULTATIONS

Consultations orientées et tronquées

Malgré une volonté affichée de démocratiser les décisions gouvernementales, notamment par la création de **plate-formes numériques de consultations grand public**, il s'avère que les outils offerts passent à côté de l'objectif initial et n'honorent pas l'intelligence collective, voire nuisent à la conduite démocratique et à la légitimité des initiatives. C'est le cas pour les consultations prébudgétaires, mais aussi pour d'autres consultations gouvernementales.

Consultations prébudgétaires

Bien que des mémoires puissent être élaborés et déposés publiquement dans le cadre des consultations prébudgétaires, de bonnes pratiques, il advient que les séances de consultations "grand public" à choix de réponses sont truffées de propositions à faux dilemmes, sans compter que des préoccupations autres que celles du gouvernement y sont complètement évacuées (**ex.l'environnement n'est pas une priorité budgétaire proposée comme choix**).

Par ailleurs, les résultats de ces consultations prébudgétaires grand public ne sont pas accessibles par des tiers, ce qui est une entrave à la transparence et l'accès à l'information.

Consultations prébudgétaires 2026-2027

17%

* Dans le contexte actuel, quelle devrait être la priorité du gouvernement pour son prochain budget?

- ☐ Soutenir davantage les Québécois plus vulnérables (logements abordables, action communautaire et itinérance).
- ☐ Intensifier les efforts pour ramener le Québec à l'équilibre budgétaire et réduire le poids de la dette.
- ☐ Investir dans les missions de l'État.
- ☐ Réduire le fardeau fiscal des Québécois.

Capture d'écran d'une séance en ligne de [consultation grand public Budget 2026-2027](#)

Consultation Vision Énergie

À titre d'exemple supplémentaire, la consultation grand public pour le projet gouvernemental [Vision Énergie](#) lancée en mars 2025, a également démontré des enjeux restrictifs quant aux choix de réponses, sinon même biaisés, offerts aux personnes répondantes. Des choix binaires relevaient là aussi de faux dilemmes et des questions sociétales majeures, par exemple le nucléaire notoirement très controversé au Québec, ont été présentées de façons inadéquates.

* Selon vous, quel choix est préférable relativement à la proximité des lieux de production d'énergie?

☐ Produire l'énergie proche des lieux de consommation et ainsi éviter la construction de nouvelles infrastructures de transport d'énergie.

☐ Produire l'énergie loin des lieux de consommation et les transporter sur de longues distances.

* Selon vous, quel choix est préférable relativement à l'attribution d'électricité?

☐ Attribuer de l'électricité disponible à de nouveaux projets industriels.

☐ Attribuer de l'électricité à des entreprises déjà en activité pour les décarboner.

* Selon vous, quel choix est préférable relativement à l'autonomie énergétique?

☐ Viser l'autonomie pour répondre à nos besoins énergétiques.

☐ Avoir des réseaux qui permettent l'importation et l'exportation d'énergie avec les autres provinces.

Capture d'écran d'une séance en ligne de consultation grand public [Vision Énergie](#)

Une démocratie en santé et de véritables dialogues

L'État de droit au Québec se voit fragilisé de jour en jour, ce qui va à l'encontre d'une démocratie en santé, surtout lorsqu'un peuple et la société civile, le tiers État, sont privés de véritables dialogues avec les personnes qu'elles ont élues pour gouverner.

C'est d'autant plus important lorsqu'on parle de la santé économique, de la nature et des humains qui cohabitent sur les mêmes territoires: c'est de notre intérêt à tous et toutes.

«Il ne peut y avoir de transition socio-écologique sans démocratie. Lorsque l'État de droit est fragilisé, ce sont nos mécanismes de débat, de consultation et de participation citoyenne qui sont touchés. En 2026, nous continuerons d'exiger des processus démocratiques réels, pas de simples formalités.»- [CQDE février 2006](#)

1 FINANCEMENT DES GROUPES ÉCOLOGISTES

Évolution du soutien à l'ACA écologiste

Financement faméliques récurrents et surtout par projets

Depuis la mise en place de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire et de son cadre de référence en 2001, les **groupes écologistes d'action communautaire autonome (ACA)** n'ont jamais été financés à la mission en nombre suffisant pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités. Au mieux, le ministère de l'Environnement a financé à la mission 43 groupes en 2004 et le soutien par groupe a atteint un premier sommet en 2007 avec 65 000 \$ annuel.

“Le programme destiné à soutenir la mission des organismes (d'ACA) nationaux et régionaux en environnement a été aboli à quelques reprises, notamment en 2022-2023. Un nouveau programme de soutien à la mission des organismes gouvernementaux a été mis en place fin 2023 (...) L'augmentation en 2023-2024 de la proportion en soutien à la mission globale provient en grande partie de l'ajout de subventions dans le cadre du Plan Nature 2030 (1,5 millions\$ à 15 organismes), contribuant ainsi à faire diminuer la proportion du financement par projet quoiqu'elle demeure élevée à 80%.” - **RQ ACA 2025**

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Environnement)			
	Nombre d'organismes en soutien à la mission globale	Moyenne du soutien financier à la mission globale	Médiane du soutien financier à la mission globale
2004-2005	43	27 477 \$	n/d
2005-2006	0	0 \$	s/o
2006-2007	0	0 \$	s/o
2007-2008	6	65 000 \$	65 000 \$
2008-2009	6	65 000 \$	65 000 \$
2009-2010	6	65 000 \$	65 000 \$
2010-2011	6	65 000 \$	65 000 \$
2011-2012	6	65 000 \$	65 000 \$
2012-2013	6	65 000 \$	65 000 \$
2013-2014	6	65 000 \$	65 000 \$
2014-2015	4	62 000 \$	62 000 \$
2015-2016	5	40 000 \$	40 000 \$
2016-2017	4	40 000 \$	40 000 \$
2017-2018	0	0 \$	s/o
2018-2019	10	54 000 \$	55 555 \$
2019-2020	9	55 555 \$	55 555 \$
2020-2021	13	101 794 \$	55 555 \$
2021-2022	8	55 555 \$	55 555 \$
2022-2023	18	49 826 \$	12 205 \$
2023-2024	27	123 218 \$	62 500 \$

Tableau tiré de: Réseau québécois de l'action communautaire autonome RQ-ACA, [Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois \(2001-2024\)](#), page 64 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Deux programmes de financements non renouvelés

Les protocoles des deux seuls programmes de financement accessibles en ce moment aux groupes écologistes d'action communautaire autonome (ACA) prennent fin le 31 mars 2026 et, début février, aucun des 19 groupes concernés, ni fonctionnaire dédié-es, n'a reçu d'information sur un renouvellement de programme ou une fin de financement.

Programme PSMOE du MELCCFP non conforme et dénoncé

“Ce programme soutient financièrement les organismes environnementaux à but non lucratif qui offrent des services éducatifs et de formation, tout en réalisant des projets structurants pour leurs clientèles. Par leurs activités, les organismes doivent également contribuer aux efforts du Ministère dans la réalisation de sa mission. (...) “L'appel à candidatures pour la période 2023-2024 à 2025-2026 a eu lieu entre le 21 décembre 2023 et le 2 février 2024. (...) Ce programme contribue à la stabilité financière de ces organismes et à leur essor par un financement réservé au soutien de leur mission. Il répond aux objectifs de la Politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire en offrant un plus grand accès au financement..¹” - MELCCFP site web 2023-2026 (nos soulignements)

Le RQGE dénonce une répétition de 2023: où, comme cette année, les protocoles prenaient fin le 31 mars et que les groupes financés ont été tenus dans l'obscurité (et sans financement) 11 mois. Aucune nouvelle jusqu'au dernier jour ouvrable de l'année où ont appris que leur financement n'était pas reconduit, qu'ils étaient mis à la porte du programme et qu'un nouvel appel à candidatures pour la période 2023-2026 était lancé. Les nouveaux groupes sélectionnés **ont reçu d'un coup leur financement 2023-2024 à la dernière semaine de l'année fiscale** et la semaine suivante, sans reddition de compte, ils recevaient d'un coup le financement de l'année 2024-2025, causant des surplus financiers colossaux leur causant des frais supplémentaires de vérifications financières devant être présentés à leur assemblée générale.

Ministère pointé par le RQ- ACA: Depuis 2018, le ministère de l'environnement est le seul ministère du gouvernement du Québec offrant un soutien à la mission qui ne reconduit JAMAIS les groupes déjà admis au programme et, de surcroît, dont les candidats doivent aider à la réalisation de la mission du ministère.

Ce ministère est pointé par l'interlocuteur Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) pour cette approche qui **relève du financement par projet** plutôt qu'à la mission et qui **porte atteinte à l'autonomie des groupes**- ce qui est une **non conformité à la Politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire**.

¹ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/psmoe/index.htm>

Programme Défense collective des droits du MESS insuffisant

Le RQGE, membre du RODCD, a participé du 2 au 6 février 2026 à la mobilisation “Les droits ça se défend collectivement”. Cette mobilisation était nécessaire face

“Cette mobilisation du mouvement est rendue nécessaire face au silence et à l’inaction de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l’Action communautaire, Mme Chantal Rouleau et du gouvernement, afin de régler le sous-financement endémique des organismes en défense collective des droits (DCD).

Bien que nous arrivions bientôt à la fin du Plan d’action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) 2022- 2027, la ministre se contente de répéter les engagements du budget 2022. Les chiffres avancés par la ministre Rouleau occultent une réalité de plus en plus difficile pour les organismes en DCD. Il est passé sous silence que les sommes engagées dans le cadre du PAGAC étaient très inégalement réparties entre les secteurs de l’action communautaire autonome (ACA). La DCD a encore été largement négligée. Pendant presque toute la durée du plan, les « augmentations » ne couvraient même pas la hausse des dépenses des organismes.

De plus, le gouvernement continue de refuser un mécanisme d’indexation, exposant les groupes à un appauvrissement continu, année après année. Quand on sait que pour la majorité des organismes environ les trois quarts de leurs maigres revenus sont consacrés aux salaires, l’indexation est cruciale afin d’améliorer un tant soit peu les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du secteur.

À terme, c’est la rétention du personnel et le maintien de l’expertise de nos organismes qui est en jeu ! Tout cela se passe dans un contexte où le désengagement de l’état et les nombreuses attaques contre le filet social alourdissent la charge de travail de la majorité des groupes en DCD.” - **Communiqué de presse RODCD février 2026**

Quelque 40 groupes écologistes répondent aux critères de la Défense collectif des droits (DCD) de l’Action communautaire autonome (ACA) mais seulement 9 groupes étaient financés par le programme DCD du Ministère de l’emploi et de la solidarité sociale MESS en février 2026. Plusieurs n’arrivent même pas à s’inscrire dans la liste d’attente depuis des années!

Le financement écologiste d'ACA demandé par la société civile

Le soutien gouvernemental n'étant jamais au rendez-vous, à plusieurs reprises la société civile a souligné son appui sinon même son besoin d'un mouvement d'action communautaire écologiste fort et bien soutenu. Aux derniers appuis populaires nous pouvons souligner [cette lettre cri du coeur de mars 2023](#) adressée au premier ministre François Legault, à la ministre responsable de l'Action communautaire Chantal Rouleau et au ministre de l'Environnement Benoit Charette, **signée par plus de 350 personnes issues de quelque 180 groupes de la société civile**:

“Créés et portés par des milliers de personnes de tout âge et horizon social, ces groupes œuvrant en synergie dans les communautés ont maintes fois démontré qu'ils sont à la racine de transformations sociales et socles de résilience par leurs contributions essentielles à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.

Nous ne comprenons vraiment pas qu'en ces temps de triple crises (climatique, biotique et toxique), où la population du Québec revendique et s'implique plus que jamais en matière d'environnement, que seulement 19 groupes écologistes communautaires autonomes sur les quelque 130 actifs soient financés à la mission par le gouvernement du Québec.

C'est dans l'urgence et avec fermeté que nous demandons au gouvernement du Québec de respecter sa Politique gouvernementale sur l'action communautaire, de réviser son Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 où le secteur environnemental a complètement été oublié, et de tout faire au prochain budget que vous vous apprêtez à adopter pour que les groupes écologistes d'ACA soient financés à la hauteur de leur importance et de leurs contributions, et ce, pour que nous puissions faire face ensemble à la crise écologique sans précédent qui est déjà amorcée.”

Devons-nous mobiliser à nouveau la société civile pour que le gouvernement veille minimalement à ce que dès le 1er avril 2026 le MELCCFP reconduise son programme PSMOE et le MESS reconduise son programme en Défense collective des droits?

Verrons-nous encore une fois des groupes d'action communautaire autonome devant fermer leur porte par bris de soutien à la mission?

Besoins des groupes d'ACA écologistes 2025-2030

Par le biais d'une [étude/mémoire](#) déposée lors des consultations publiques de 2019, et des consultations particulières de 2020, dans le cadre de l'élaboration du Plan gouvernemental en matière d'action communautaire [PAGAC 2022-2027](#) toujours en vigueur, il a été estimé qu'il existe au moins **130 groupes conformes à la définition d'un groupe d'action communautaire autonome en environnement sur les territoires québécois, dont 70 groupes locaux, 30 régionaux, ainsi que 30 groupes nationaux (nationaux qui comprennent les 2 regroupements interlocuteurs en matière de représentation des groupes en environnement - soit le RNCREQ et le RQGE).**

Selon les montants liés aux besoins des groupes écologistes et en cohésion avec les seuils planchers établis par le RQ-ACA (interlocuteur privilégié pour l'application générale de la politique), il a été établi que les besoins de financement pour les groupes écologistes d'ACA soient les suivants:

	Nombre de groupes	Nombre d'emplois minimum	Frais par emploi	Total frais pour une permanence	Minimum frais administration et vie associative	Besoins minimaux par organisme pour la mission	Total du financement gouvernemental	Total emplois permanents créés ou maintenus
Locaux	70	3	83 194,00 \$	249 582,00 \$	49 916,40 \$	299 498,40 \$	20 964 888,00 \$	210
Régionaux	30	4	83 194,00 \$	332 776,00 \$	66 555,20 \$	399 331,20 \$	11 979 936,00 \$	120
Nationaux	30	4	83 194,00 \$	332 776,00 \$	66 555,20 \$	399 331,20 \$	11 979 936,00 \$	120
	130						44 924 760,00 \$	450

Tableau S1: Sommaire des besoins de financement ACA écologiste, février 2026

Participation des ministères à l'ACA écologistes

Pour cette dernière année 2025-2026 des ententes, si le MELCCFP contribue au financement de douze (12) groupes écologistes d'ACA (dont deux (2) financés aussi au MESS) et le MESS contribue au financement à la mission de neuf (9) groupes écologistes d'ACA pour la défense collective des droits, il advient que (4) ministères dont les champs d'intervention ont une forte incidence sur l'environnement (voir l'encadré ci-bas: MEIE, MTQ, MAPAQ, et MAMH) ne contribuent pas du tout à l'action communautaire autonome.

Or, la politique d'action communautaire est transversale : elle doit s'appliquer à tous les ministères et nous croyons que le MELCCFP devrait en faire une priorité sans être le seul à contribuer. Voici ci-bas un tableau estimant la contribution pondérée de chaque ministère selon leur budget et les champs d'action des groupes.

EN FÉVRIER 2026 CE N'EST TOUJOURS QUE 19 GROUPES ÉCOLOGISTES D'ACA QUI SONT FINANCÉS À LA MISSION PAR LES MINISTÈRES DU QUÉBEC, SOIT MOINS DE 15% DES GROUPES RECENSÉS, QUI PLUS EST À UN FINANCEMENT ANNUEL AU MIEUX À 40%, SINON AU PIRE À 6% DES SEUILS PLANCHERS RECONNUS PAR LE MOUVEMENT DE L'ACA.

Ministère	BESOINS 2025-2026	PROJETÉ 2026-2027	PROJETÉ 2027-2028	PROJETÉ 2028-2029	PROJETÉ 2029-2030	Investissement quinquennal 2025-2030 %	
MTQ	6 542 451 \$	6 738 725 \$	6 940 886 \$	7 149 113 \$	7 363 586 \$	15	34 734 761 \$
MAMH	10 031 758 \$	10 332 711 \$	10 642 692 \$	10 961 973 \$	11 290 832 \$	23	53 259 967 \$
MEIE	872 327 \$	898 497 \$	925 452 \$	953 215 \$	981 811 \$	2	4 631 301 \$
MELCCFP	5 233 961 \$	5 390 980 \$	5 552 709 \$	5 719 290 \$	5 890 869 \$	12	27 787 809 \$
MAPAQ	7 850 941 \$	8 086 469 \$	8 329 064 \$	8 578 935 \$	8 836 303 \$	18	41 681 713 \$
MESS	13 084 902 \$	13 477 449 \$	13 881 773 \$	14 298 226 \$	14 727 172 \$	30	69 469 522 \$
Total	43 616 340 \$	44 924 830 \$	46 272 575 \$	47 660 752 \$	49 090 575 \$	100	231 565 073 \$

Tableau S2- Contribution estimée pour chaque ministère 2025-2030- février 2026

2 FONDS ET ORGANISMES À MAINTENIR

Fonds pour la défense collective des droits en danger

Fusion des fonds FAACA et FQIS ayant des structures et missions différentes

Sous prétexte de réaliser des économies, la fusion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) avec le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) amenée par le [Projet de Loi 7](#), soulève en contrepartie des **enjeux majeurs** pour l'avenir de l'action communautaire autonome (ACA) et, plus spécifiquement, **pour la défense collective des droits**.

La fusion proposée compromet les fondements mêmes de la reconnaissance de l'action communautaire autonome, tels qu'établis dans la [Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire \(2001\)](#) et son [Cadre de référence \(2004\)](#), et compromet l'une des protections mises en place pour la défense collective des droits, l'autonomie et la transformation sociale. Il s'agit d'un dangereux précédent qui laisse craindre une multiplication des atteintes à l'autonomie pour l'ensemble des organismes communautaires.

“Le FAACA constitue une structure indépendante garantissant que les organismes d'action communautaire autonome dont la mission principale est la défense collective des droits puissent exercer leur rôle critique sans craindre de perdre leur financement. Il représente bien plus qu'une simple source de financement: il incarne la reconnaissance par l'État du rôle de contre-pouvoir des organismes d'action communautaire autonome, en particulier ceux dont la mission principale est la défense collective des droits.” - RQ ACA et RO DCD 2025 mémoire-type PL7

Menace à l'autonomie des groupes

La fusion proposée constitue une menace directe à cette autonomie. En diluant le mandat spécifique du FAACA dans une structure plus large et en supprimant la garantie de neutralité institutionnelle, le gouvernement compromet la capacité des organismes d'action communautaire autonome à exercer leur rôle de « gardien » des droits humains et de la démocratie.

Aucune économie avérée

Les groupes ayant investigué et déposé des mémoires dans le cadre des consultations publiques du [Projet de Loi 7](#) n'ont trouvé aucune économie ni allégement utiles à cette fusion. La ministre France Élène Duranceau, responsable de ce projet de loi, n'a pas su donner de chiffres quant aux bénéfices significatifs ni même anticipés au sujet de cette fusion.

Organisme pour la santé environnementale en danger

Fusion de l'INSPQ avec le INESSS ayant des structures et missions différentes

La fusion de l'Institut national de santé publique (INSPQ) avec l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) amenée par les articles 1 à 14 du [Projet de Loi 7](#), soulève des **enjeux sérieux** pour les groupes d'action communautaire autonome (ACA) et citoyens écologistes en matière de **santé environnementale**.

Entrave à l'accès à l'information en matière de santé environnementale

“L’opacité en matière environnementale est bien connue; le registre public d’informations prévu dans une réforme législative adoptée il y a plus de 6 ans brille toujours par son absence, malgré les pressions répétées de nombreuses organisations. Plus largement, les groupes écologistes et citoyens font face à des motifs de refus répétés, des délais gargantuesques et des négligences, si bien que le **déni du droit à l’information** est un obstacle majeur qui ralentit les luttes environnementales à une époque où leur urgence est incontestable²” **LDL et RQGE 2024**

“Le cas de la **fonderie Horne** est particulièrement emblématique. En plus de subir les impacts des contaminants émis par la fonderie sur sa santé, la communauté de Rouyn-Noranda doit déployer beaucoup d’énergie pour tenter d’influencer les décisions qui la concernent directement. En prime, les citoyennes et citoyens doivent se démener pour mettre la main sur des informations d’intérêt public à travers des demandes d’accès à l’information, et en se butant à des réticences injustifiées de la “partie adverse” et à des délais invraisemblables³”. **INSPQ 2022**

Mission de la recherche et de l’information en santé publique importante

“[Dans un mémoire déposé à l’Assemblée nationale](#), l’INSPQ constate que le projet de loi 7, dans sa forme actuelle, fait **silence sur les fonctions et les missions de santé publique essentielles** au réseau. La nécessité des missions de santé publique et d’un centre d’expertise et de référence en santé publique pour les faire vivre n’est plus à démontrer.

L’histoire de l’INSPQ reflète les **valeurs d’indépendance, d’intégrité et de responsabilité** qui sont la marque du service public québécois. Les expertises de santé publique qui y sont réunies consistent en une main-d’œuvre hautement spécialisée, avec des compétences et des savoirs diversifiés, souvent uniques au Québec. Il est du devoir collectif de les préserver.⁴” **INSPQ 2025**

² [Exiger la transparence:une lutte collective](#). Guénette L et Levert C, 28 septembre 2024, La Presse.

³ [Évaluation des risques associée aux contaminants dans l’air de Rouyn-Noranda](#), INSPQ octobre 2022

⁴ [Préserver les missions de santé publique vitales et nécessaires, pour le bien-être de la population](#)- INSPQ 2025

Fonds pour la protection environnementale en danger

Détournement du Fonds d'électrification et des changements climatiques

À l'heure actuelle et depuis sa mise en œuvre, le Fonds d'électrification et des changements climatiques (FECC) sert exclusivement à financer le [Plan pour une économie verte](#). C'est **un fonds dédié à des fins environnementales**, les industries ayant été taxées ou amenées à contribuer par des redevances, afin de financer des initiatives permettant la réduction des GES.

Déjà que les argents issues des redevances sont demeurés en grande partie en surplus année après année, faute de bonne gestion et de programmes adéquats pour la réduction des GES, voilà que [projet de loi 7](#) permet carrément de détourner ce fonds, **le gouvernement pouvant affecter arbitrairement les montants dormants au FECC (près de 2 milliards) vers des enveloppes nullement dédiées à l'environnement ou au climat**. Rappelons qu'un fonds dédié ne doit pas servir à combler les déficits budgétaires du gouvernement.

Considérant les besoins financiers nécessaires pour œuvrer à la réduction des gaz à effet de serre et à la lutte aux changements climatiques. Nous en appelons à l'usage judicieux de ces ressources financières dédiées. Leur détournement est profondément inadéquat.

Déresponsabilisation et opacité du ministre de l'Environnement

L'article 145 du projet de loi 7 voudrait exempter le ministre de l'Environnement de produire annuellement un bilan sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, comme l'y oblige actuellement la Loi sur la qualité de l'environnement, ce qui est de facto **un allègement des responsabilités du ministre**, absolument pas une diminution de la bureaucratie ou une augmentation de l'efficacité de l'État comme le titre et les objectifs déclarés de ce projet de loi.

L'article 146 du projet de loi 7, quant à lui, rendrait quinquennale la publication par le Vérificateur Général du Québec (VGQ) de son analyse et de ses recommandations portant sur le Fonds d'électrification et des changements climatiques (FECC) alors que la loi stipule actuellement que cet exercice de vérification doit se faire annuellement. Cet espacement dans le temps **rend ainsi complètement opaque les effets des actions mis de l'avant par le ministère en matière de lutte aux changements climatiques durant plusieurs années**, ce qui est complètement inacceptable et peut aggraver tant les coûts financiers que les problèmes environnementaux tout en rendant possible l'aliénation des surplus du FECC vers d'autres fins sans données probantes.

3 INVESTIR POUR DES RELATIONS SAINES

Pour une économie au sens propre

Au sens strict du terme, l'économie est intimement liée à la santé du territoire et des collectivités qui y vivent. L'économie écologique l'explicite, puisque le rappel semble nécessaire. Même le mandat du ministère le sous-entend :

“ Le ministère des Finances, par son apport à la gestion responsable et rigoureuse des finances publiques, entend être reconnu comme une institution performante, innovante et d'excellence, au service de l'ensemble de la société et du développement économique équitable du Québec, qui assure aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie.”⁵

La qualité de vie des générations actuelles et futures est indissociable de la santé du territoire. Alors que plusieurs choix industriels ont gravement affecté celle-ci, il est temps de réparer les dommages et de transformer les flux économiques pour constituer des boucles bénéfiques. Aucune équité générationnelle n'est possible sans investissements massifs dans les réconciliations politiques, sociales et écologiques dont la nécessité est mise en évidence par les crises actuellement en cours.

Nous insistons donc sur l'importance d'investir massivement dans des pratiques qui contribuent à la régénération des écosystèmes ainsi qu'à l'adaptation des infrastructures et des pratiques qui intègrent les nécessités de résilience climatique et de restauration écologique.

Ces transformations ne sauraient être complètes sans la mise en place de co-gestions qui honorent pleinement les droits des Premiers Peuples du territoire et des générations futures.

La poursuite des façons de faire en cours coupe ainsi l'herbe sous le pied des générations montantes et futures quant à des choix économiques pérennes. Il ne s'agit pas d'opposer économie et environnement, mais d'harmoniser la réalisation des droits économiques et sociaux avec une refonte de l'économie qui intègre la réalité écologique fragilisée dont nous dépendons littéralement entièrement faut-il le rappeler. C'est d'ailleurs en honorant ce fait de relations porteuses que nous pourrons nous émanciper des relations toxiques qui minent nos sociétés.

En somme, nous considérons que les adaptations nécessaires pour assurer les besoins des générations montantes et futures sont incontournables pour une transition vers une économie écologique en plus de prévenir des désastres environnementaux, humains et financiers.

⁵ <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/finances>

Investir maintenant est financièrement avisé

Insistons, pour l'occasion, sur l'aspect financier de la chose. Si les infrastructures ne sont pas adaptées aux bouleversements annoncés, il sera beaucoup plus coûteux et logistiquement complexe de le réaliser plus tard. Depuis nombre d'années, différentes études et éminents chercheurs, sur le plan national ou international, ont déjà fait et évalué les choix et non-choix possibles. À titre illustratif :

- **Adapter les infrastructures publiques au climat, ça rapporte !**

L'étude publiée début 2026 par l'Institut Climatique du Canada *Prévenir ou réparer : la preuve qu'adapter les infrastructures publiques aux changements climatiques rapporte gros* rappelle que les changements climatiques fragilisent déjà les routes, les ponts, les égouts et les systèmes d'aqueduc vieillissants au Canada mais indique que de nouvelles recherches démontrent qu'investir dans l'adaptation dès aujourd'hui permettrait aux différents ordres de gouvernement de réduire les factures liées aux dommages et d'économiser jusqu'à 10 milliards de dollars par année tout en rappelant que les coûts initiaux de l'adaptation ne sont pas négligeables (en moyenne 3 milliards de dollars par an). Le rapport préconise un accroissement du financement de l'adaptation, la modernisation des outils financiers municipaux, l'amélioration des données et de la cartographie des aléas climatiques, une mise à jour plus rapide des codes et des normes, et l'intégration de la gestion des risques climatiques dans toutes les dépenses d'infrastructures, avec un soutien ciblé pour les collectivités les plus vulnérables. Le message est clair : chaque année de retard augmente les coûts futurs, tandis qu'investir dès maintenant dans des infrastructures résilientes protégera les familles, les collectivités, les entreprises et l'économie canadienne contre l'escalade des risques climatiques.

- **Québec doit soutenir l'adaptation des infrastructures municipales**

Les changements climatiques coûteront environ 2 milliards de dollars par an aux municipalités québécoises et ce, jusqu'en 2055. Cette hausse représente environ 12% des dépenses municipales actuelles. Pour la prochaine décennie, les besoins annuels oscillent entre 1,6G\$ et 2,7G\$ et atteignent leur sommet vers 2025-2026, notamment en raison des besoins pour la mise à niveau des infrastructures d'eau⁶.

⁶ <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/04/etude-wsp-ouranos-2023-volet-2.pdf>

Engager les leviers stratégiques appropriés

Investir maintenant dans l'action environnementale et climatique, c'est engager des leviers stratégiques sur le plan économique et sociétal.

Les différents secteurs de la société civile se sont déjà saisis du caractère crucial de la situation et du degré d'ambition approprié pour changer de cap. Les recherches, concertations et actions collectives réalisées témoignent de vastes consensus sur lesquels nous pouvons construire de nouvelles trajectoires.

Il s'agit maintenant d'orienter les forces financières publiques au service de la nécessaire transition vers une économie écologique porteuse de justice sociale. Il s'agit de réaliser des efforts financiers extraordinaires pour transformer nos infrastructures ainsi que nos manières de produire et de consommer nos biens et services.

Nous demeurons ici au niveau général, mais le RQGE a pris part à plusieurs exercices de la société civile pour se doter de visions plus claires des éléments à réaliser. Citons la [Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité](#) du Front commun pour la transition énergétique (FCTE).

À titre complémentaire sur des leviers stratégiques:

- **De l'ambition climatique pour le Québec, vecteur d'innovation et de prospérité**

Dans son avis sur la révision des cibles climatiques pour le Québec, [Définir l'ambition climatique du Québec](#), le Comité consultatif sur les changements climatiques met en évidence des leviers stratégiques de l'action climatique à l'avantage des québécois.es et conclue ainsi son 8e avis «Devant l'ampleur de la crise climatique, le Québec ne peut se permettre de reculer sous la pression de circonstances temporaires. Parce que les sociétés humaines devront inévitablement réussir cette transition, la société québécoise doit continuer à avancer et progresser de façon cohérente et lucide en suivant une trajectoire crédible, ambitieuse et structurante lui permettant de se situer du bon côté de l'histoire, de la science et de l'économie. La société québécoise pourra ainsi faire de la décarbonation et de la résilience climatique un véritable projet de société, vecteur d'innovation technologique et sociale, de prospérité et d'équité.»

- **La sobriété, levier économique pour les entreprises et les collectivités**

Dans un [récent avis](#), l'Agence française de la transition écologique, l'ADEME, se penche sur la sobriété comme levier économique pour les entreprises et collectivités bien au-delà de l'idée de restriction. Elle propose une lecture où la sobriété n'est pas faire moins mais autrement en questionnant les besoins et en ouvrant des leviers de résilience, de souveraineté et d'adaptation des modèles économiques.

4 RECOMMANDATIONS

1 Que le gouvernement finance adéquatement les groupes écologistes d'ACA

Il est demandé au gouvernement de financer quelque 130 groupes écologistes d'action communautaire autonome en respectant la diversité des missions, les seuils planchers établis collectivement au RQ-ACA et la prépondérance du financement à la mission. indexation

2 Que tous les ministères soutiennent les groupes d'ACA en environnement

Tel que le préconise la Politique de soutien à l'action communautaire, il est demandé que le financement et la reconnaissance soient généralisés par tous les ministères, soit que les six (6) ministères suivants participent principalement à soutenir la mission des organismes d'action communautaire autonome en environnement:

1. **MAPAQ** Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
2. **MAMH** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
3. **MELCCFP** Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
4. **MEIE** Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec
5. **MESS** Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
6. **MTQ** Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

3 Que le gouvernement protège à la mission la défense collective des droits

Ne pas abolir/fusionner le FAACA et l'importance de l'intégrité de celui-ci, et maintenir ce fonds comme structure indépendante avec son mandat spécifique de soutien aux organismes de défense collective des droits.

4 Préserver la recherche et l'information en santé environnementale

Ne pas abolir/fusionner l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) et maintenir sa structure et son identité spécifique en recherche et sources d'informations en matière de santé environnementale publique.

5 Ne pas détourner les fonds dédiés pour l'environnement

Voir à ce que les montants accumulés au Fonds d'électrification et des changements climatiques soient exclusivement utilisés pour financer la réduction des gaz à effet de serre et lutter contre les changements climatiques et ne soient pas détournés pour d'autres fins.

6 Investir massivement pour une économie écologique

Investir 10% du PIB pour une économie écologique, notamment dans la décarbonation, la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, dans la prévention en santé globale et du territoire et dans des approches de sobriété porteuse de justice sociale et d'équité territoriale.

INTELLIGENCE COLLECTIVE

Recherche et rédaction:

Chantal Levert

France Levert

Maude Prud'homme

Argumentaires des communs:

Centre québécois du droit de l'environnement [CQDE](#)

Front commun pour la transition énergétique [FCTÉ](#)

Ligue des droits et libertés [LDL](#)

Regroupement des organismes en défense collective des droits [RODCD](#)

Réseau québécois de l'action communautaire autonome [RQ-ACA](#)

POUR TOUTE INFORMATION

Chantal Levert

Coordonnatrice générale

Réseau québécois des groupes écologistes **RQGE**

coordo@rqge.qc.ca

(514) 587-8194

GROUPES MEMBRES et SOLIDAIRES DU RQGE

Action Boréale

Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)

Alternatives

Ambioterra

AmiEs de la Terre de Québec (ATQ)

Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)

Association des Riverains et Amis du Richelieu

Association pour la protection du parc de la cité (APPC)

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)

Association québécoise Zéro Déchet (AQZD)

Attac Québec

Ateliers pour la biodiversité

Carrefour international bas-Laurentien pour l'engagement social (CIBLES)

Centre d'écologie urbaine

Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL)

Centre éducatif Éco-Naître

Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)

Ciel et Terre

Citoyens opposés aux crématoriums adjacents aux résidences et habitations (COCARH)

Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord

Coalition biodiversité-Non au Bti

Coalition des Opposants à un Projet en Haute-Matawinie (COPH)

Coalition Fjord

Collectif Femmes pour le climat

Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)

Conseil central du Montréal métropolitain - CSN

Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC-Montréal)

Coule pas chez nous!

Craque-bitume

Cyclo Nord-Sud

Eau Secours

Éco-motion

Enviro Éduc-Action

ENvironnement JEUnesse (ENJEU)

Environnement Vert Plus (EVP)

Eurêko!

Fondation Rivières

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
Greenpeace Québec
Groupe de recherche d'intérêt public de l'UQAM (GRIP-UQAM)
Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAMÉ)
Groupe Lumière (Tous POUR la fin du halo lumineux des Serres Toundra)
Héritage Saint-Bernard
Justice Climatique Montréal (JCM)
La planète s'invite au parlement
Les Cercles des jeunes naturalistes (CJN)
Mobilisation 6600 Parc-nature MHM
Mobilisation climat Trois-Rivières (MCTR)
Mouvement écologique du comté de Richelieu
Mouvement écologique Mathalois
Nature-Action Québec (NAQ)
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes
POLEMOS (Postcroissance, limites et écologie pour un monde ouvert et soutenable)
Projet accompagnement solidarité Colombie (PASC)
Québec'ERE
RÉCO
Regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Regroupement écologiste Val d'Or et environs (REVE)
Réseau Demain le Québec
Réseau de milieux naturels protégés (RMN)
Réseau des femmes en environnement (RFE)
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert
Ressourcerie Lac Saint-Charles
Révolution écosocialiste
Rosemère Vert
Sentier Urbain
Sept-Îles sans uranium (SISUR)
Société Provancher
SOS Territoire
Trajectoire Québec
Travailleuses et Travailleurs pour la justice climatique
Union Paysanne
Victimes des pesticides du Québec
Vigilance OGM
Vigile verte

EN TERRITOIRES NON CÉDÉS DES PEUPLES

Abénaquis / Abénakise ■ Anishinabé /Anicinape ■ Kanien'kehá:ka (Mohawk) ■ Crie ■ Naskapi ■ Inuit ■ Ilnu / Innu ■ Mi'gmaq / MicMac ■ Wendat ■ Atikamekw ■ Wolastoqiyik (Malécite)

Les groupes d'action communautaire autonomes en environnement se déploient d'un bout à l'autre du territoire politique québécois, balisé par des frontières, langues, pratiques et administrations colonisatrices.

Nous reconnaissons que nous habitons, militons et œuvrons en territoires autochtones non cédés et que ces pratiques ne sont pas nécessairement celles de plusieurs nations habitant le territoire et qui, lesquelles en ont pris soin bien avant et mieux que nous durant des milliers d'années.

Nous ressentons une profonde reconnaissance envers les peuples autochtones qui sont les protecteurs de la Terre et des eaux depuis des millénaires et ont maintes fois et courageusement sonné l'alerte face à la crise écologique sans précédent qui s'amorce, et nous déplorons qu'ils aient été très injustement parmi les plus impactés.

Nous dénonçons que plusieurs lois et pratiques colonisatrices, telle la Loi sur les Indiens, toujours en vigueur, aient eu historiquement et ont encore actuellement de graves conséquences sur la liberté et les droits des peuples autochtones.

Nous veillerons à ce que nos diffusions et partages des activités et publications des groupes membres du Réseau québécois des groupes écologistes se fassent dans un respect des traditions, des protocoles de soutien et des droits des peuples autochtones ainsi qu'à promouvoir les échanges de savoirs pour une plus grande solidarité entre tous et toutes.

Élaborée par le comité Décolonisation & Alliances autochtones, accompagné par Mikana